

**DÉCISION RELATIVE À L'ACCUEIL DU CENTRE D'EXCELLENCE
POUR UN MARCHÉ INCLUSIF EN AFRIQUE (AIMEC)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif concernant le rapport de la mission d'évaluation technique sur l'accueil du Centre d'excellence pour un marché inclusif en Afrique (AIMEC);
2. **DÉCIDE** que la République de Tunisie abritera l'AIMEC ;
3. **FÉLICITE** le peuple et le Gouvernement de la République de Tunisie;
4. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la République de Tunisie, de finaliser l'accord de siège, conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/195 (VII) Rev.1 de juillet 2005 sur l'accueil des organes de l'UA ;
5. **CHARGE** la Commission de soumettre un rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'AIMEC à la session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2021.